

HORAIRES MATIN	ACTIVITES	
Etablissement	Lycée Philippe Lamour	Lycée Jules Raimu
06H30- 06h45	Réveil des élèves internes	
07h10 précise	Fermeture internat. Les élèves doivent quitter l'internat	
06h45-07h15	Arrivée des élèves au réfectoire, petit déjeuner obligatoire pour tous les élèves	
07h20 précise		Appel AED devant le bus Départ du bus pour Jules Raimu
07h30 - 07h40	Réouverture internat pour se laver les dents et récupérer son cartable déjà prêt.	
07h45 précise	Fermeture du restaurant scolaire et de l'internat	

HORAIRES SOIR	ACTIVITES	
Etablissement	Lycée Philippe Lamour	Lycée Jules Raimu
17h15	Ouverture Foyer, CDI ou Chambre ou chambre	Accès 17 h15 internat uniquement le mercredi
18H15	Appel : Présence obligatoire de tous les internes dans les chambres puis temps libre	Ouverture internat en semaine. Présence obligatoire de tous les internes dans les chambres puis temps libre
A partir de 18H40 - 19H30	Repas : pointage des élèves lors de la restauration (Repas différés à réserver avant midi)	
19h00 - 19h45	Temps libre : Cour, terrain de sport/foyer selon saison (autorisation CPE) en présence AED	
19h30 - 19h45	Accès au chambre et ou 1ère Pause extérieure pour élèves sur espace balisé	
19h45 - 20h15		Etude obligatoire en chambre (1 ^{ère} et Terminale), en salle de travail (2 ^{nde}) pour les élèves de J Raimu. Tutorat AED/ élèves possible
19h45 - 20h45	Etude obligatoire en chambre (1 ^{ère} et Terminale), en salle de travail (2 ^{nde}) ou au CDI pour le travail de groupe pour les élèves de P Lamour. Tutorat AED/élèves	Activité ou ouverture du foyer internat pour les élèves de J Raimu sous surveillance AED
20h15-22h00		Temps libre élèves J Raimu (sans gêner l'étude jusqu'à 20h45)
20h45-22h00	Temps libre élèves P Lamour	
21h00- 21h15	2ème Pause extérieure pour élèves sur espace balisé	
21h30	Fermeture foyer internat	
22h00	Extinction des lumières pour tous	
Les élèves ont la possibilité de déposer des demandes auprès des AED pour organiser des soirées à thème (cinéma, jeux de société, TV...) fiche projet à remplir pour l'organisation, à retourner au CPE pour accord.		